COMMUNE DE PAULX

PLAN LOCAL D'URBANISME

3ÈME

RÉUNION PUBLIQUE

Réunion du 2 juillet 2019

SOMMAIRE

- La zone économique
- La projet de Bativalor
- L’ Atlas des Zones Inondables

Agence Citté Claes
6 rue Gustave Eiffel - Case 4005 - 44806 Saint Herblain cedex
Tel : 02 51 78 67 97 - E-mail : agence.citte-claes@citte.biz

AEThIC Environnement
4 passage Douard - 4 rue des Olivettes - 44 000 Nantes
Tel : 06 09 87 08 30- E-mail : aethic.environnement@gmail.com

La zone économique

- Etude globale sur la situation économique de l'intercommunalité exposant :
  - Les consommations d'espace passées et à venir
  - La justification du besoin
  - La vocation de chaque zone de l'intercommunalité

- Etude nécessaire pour justifier de la mise en place d'une zone 2AU sur Paulx : étude réclamer par les PPA qui saluent la qualité du travail et valident la zone 2AU

- Vocation de la zone de Paulx : extension des unités de la Seiglerie à Machecoul

- 22ha63 avec évitement de la zone humide et exclusion de l'échangeur

- Zonage

- Des précisions ont été apportées par le porteur de projet :
  - remise en état du site, et développement d'une activité de gestion et valorisation des déchets issus et en lien avec l'activité agricole

- Travail avec la DDTM et la Chambre d'Agriculture pour donner les bonnes définitions dans le règlement

- Exclusion des 2 plans d'eau de la zone Ad (7ha14)

- Zonage

- Lors de l'entrevue avec la DDTM, a été convenu de réaliser une étude complémentaire pour affiner l'AZI

- La commune a fait réaliser des lev topographiques complémentaires qui ont transmis à la DDTM, services des risques

- La DDTM a transmis un courrier officiel dans le cadre de la révision du PLU Jeudi dernier dans laquelle elle explique ce que le levé topographique complémentaire permet
    - Fourniture d'une côte d'inondabilité de 11,50 pour le secteur de la Bourrière
    - Fourniture des cotes d'inondabilité pour les autres secteurs (Bellevue, La Brissonnière, La Minoterie, La Pintière, la Valtière, rue de la Garnache) en automne

- La DDTM n'a pas pu fournir de tracé modifié de l'AZI à ce stade

- En conséquence :
  - Le règlement de la zone Ubi intègre la côte d'inodabilité pour la Bourrière et intègrera les cotes d'inondabilité pour les autres secteurs pour le Plu approuvé
  - Le dessin de la zone Ubi reste le même car il correspond toujours à la limite du lit majeur exceptionnel

- Cette mise en place de la Côte permet d'assouplir les autorisation de construire dans cette zone

- Zonage

L'Agence Citté Claes

vous remercie

de votre attention